

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2011-2012

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite la revue *Prescrire* et les différentes productions *Prescrire*, est une association à but non lucratif relevant de la loi française du 1^{er} juillet 1901.

L'AMP, en toute transparence, publie ses comptes chaque année dans le numéro de mars de *Prescrire*, depuis 1992.

Association à activité économique, l'AMP est soumise aux règles fiscales, sociales et comptables applicables aux entreprises basées en France : elle est assujettie à l'impôt sur les

sociétés, au droit du travail, etc. Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes indépendant.

Consolidation de la diffusion de Prescrire

L'exercice 2011-2012, qui s'est déroulé du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 et dont les comptes sont présentés page 165, a été pour *Prescrire* un exercice de consolidation.

Suite au retentissement médiatique du désastre Mediator^o, de nombreux

professionnels de santé ont décidé de s'abonner à *Prescrire*, afin de bénéficier d'un moyen d'information et de formation fiable et indépendant. D'où une forte croissance du nombre d'abonnés lors du premier semestre 2011 (voir ci-contre).

Pour l'exercice 2011-2012, il était prévisible que le développement de la diffusion de *Prescrire* ralentisse, voire connaisse un palier.

À la fin de l'exercice le 31 août 2012, il y avait environ 33 600 abonnés à *Prescrire*, versus environ 34 500 un an plus tôt.

Le nombre d'abonnés à l'*Intégrale Prescrire* (qui, en plus de l'abonnement à *Prescrire*, permet de bénéficier sur ordinateur de la mise à disposition du fonds documentaire *Prescrire*), a été stable, avec 5 894 abonnés au 31 août 2012 versus 5 908 abonnés au 31 août 2011.

Cette stabilité du nombre d'abonnés témoigne notamment de leur grande fidélité.

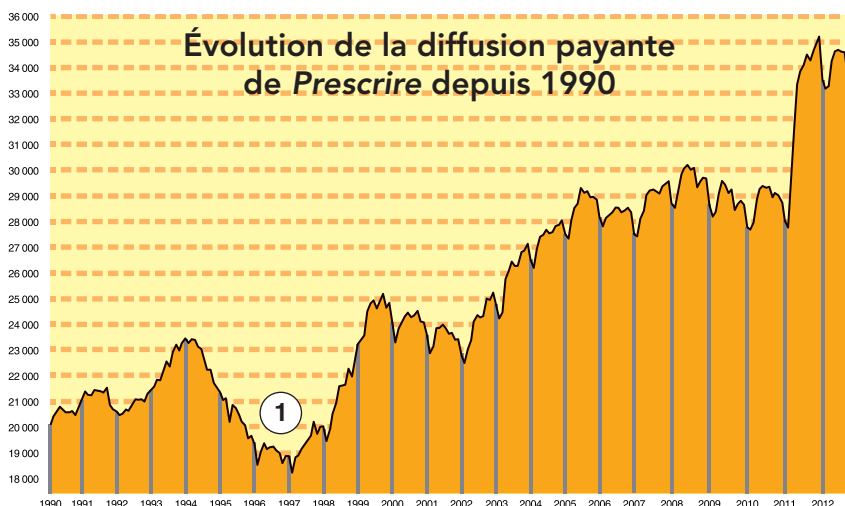
Augmentation du nombre de participants aux formations

Outre la revue *Prescrire*, l'Association Mieux Prescrire propose aux soignants des formations et des programmes d'amélioration des pratiques professionnelles (a).

4 252 abonnés se sont inscrits à la session 2011-2012 du *Test de Lecture mensuel Prescrire*, ce qui est un record. Cette session a été la première à être ouverte aux réponses en ligne aux questionnaires mensuels, choix qui a été retenu par 2 727 participants.

Le nombre d'inscrits aux *Thématiques Prescrire* a fortement progressé, très au-delà des prévisions avec 4 722 participants à la fin de l'exercice versus 4 002 à la fin de l'exercice précédent. Quant à la *Formation Prescrire Infirmière*, formation qui est proposée depuis avril 2011, le nombre de participants est resté stable, autour de 700.

L'intérêt des soignants pour ces formations incite *Prescrire* à développer



1- Cette diminution du nombre d'abonnés fait suite à l'arrêt de la promotion postale pendant 18 mois.

Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire

PROFESSION	n° 335 septembre 2011		n° 347 septembre 2012	
	nombre	%	nombre	%
Médecins généralistes	16 857	48,7	16 128	48,1
Médecins spécialistes	1 966	5,7	1 861	5,5
Pharmaciens	6 872	19,8	6 362	19,0
Étudiants en médecine	4 556	13,1	4 988	14,9
Étudiants en pharmacie	543	1,6	551	1,6
Firmes pharmaceutiques	190	0,5	168	0,5
Divers (1)	3 658	10,6	3 487	10,4
Total de la diffusion du numéro	34 642	100	33 545	100

1- Professions non précisées ; et aussi administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; diverses professions de santé ; etc.

AMP : exercice 2011-2012

(du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire pour son exercice 2011-2012.

d'autres programmes de formation ou d'amélioration des pratiques. Par exemple, les abonnés inscrits à *Question de pratiques*, un nouveau programme d'amélioration des pratiques professionnelles, commencent leur parcours dès le mois de mars 2013.

Des charges contenues

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'augmentation des charges a été d'environ 2,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cependant, elles ont été moindres que prévu, notamment du fait du délai de renfort de certaines équipes de production, plus long que prévu. Au total, l'exercice a été finalement excédentaire, et non déficitaire comme prévu.

Prescrire en sort en meilleure position pour effectuer des investissements, à la fois des investissements structurels (renforts des équipes, agrandissements et réaménagement des locaux, etc.), et des investissements pour le développement de nouveaux projets, toujours centrés sur le même objectif : proposer aux professionnels de santé des outils d'information et de formation destinés à améliorer la qualité des soins, dans l'intérêt premier des patients.

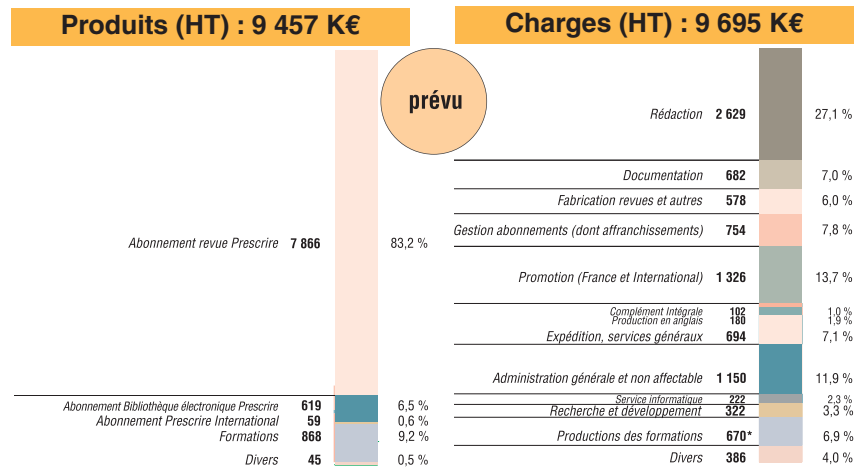
Ces investissements sont particulièrement nécessaires pour préparer l'avenir en tenant compte des incertitudes entourant le développement professionnel continu en France et le contexte économique général.

©Prescrire

a- Pour en savoir plus sur les Formations Prescrire, se connecter au portail des formations Prescrire (formations.prescrire.org).



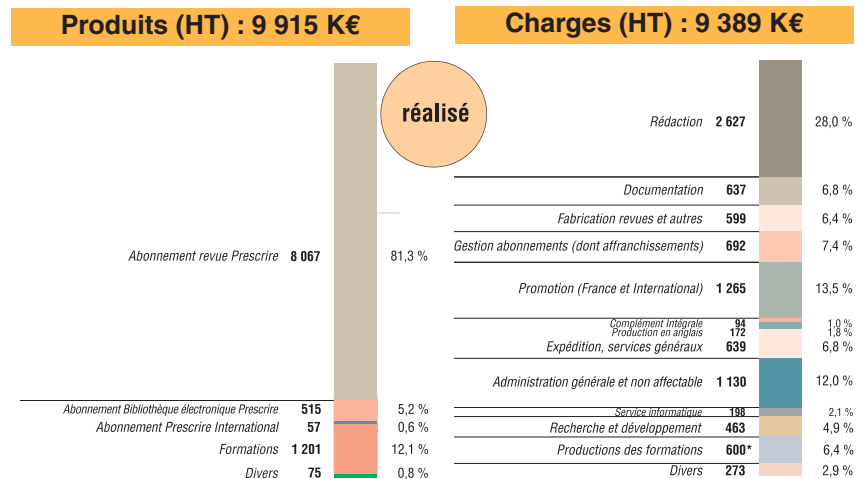
Vous avez envie de mieux connaître *Prescrire*, de participer à ses structures associatives ; vous êtes abonné depuis plus de deux ans, et vous pouvez signer la charte "Non merci..." ? Alors adhérez à l'Association Mieux Prescrire !
 Contact : AMP 83 bd Voltaire
 75558 Paris Cedex 11 - France
 Courriel : amp@prescrire.org
 Les statuts de l'Association Mieux Prescrire sont en libre accès sur le site www.prescrire.org.



1 K€ = 1 000 €

* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

L'histogramme ci-dessous représente la répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire effectivement réalisés pendant l'exercice 2011-2012.



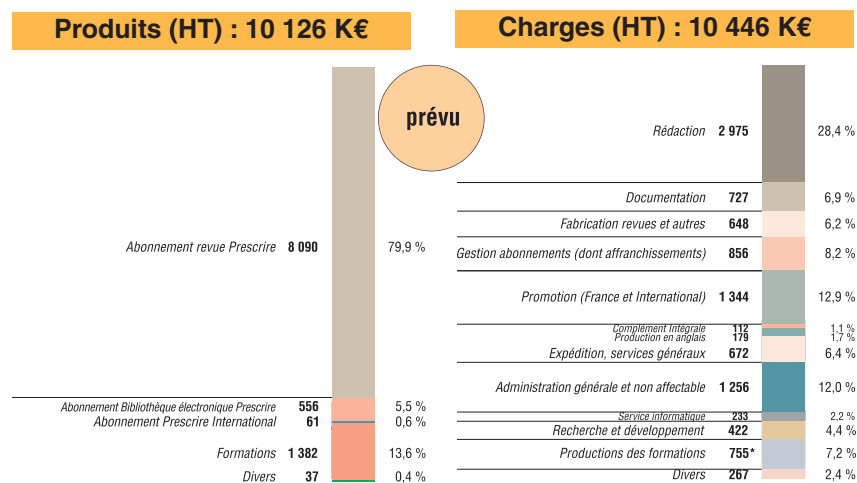
1 K€ = 1 000 €

* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

AMP : exercice 2012-2013

(du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire pour son exercice 2012-2013.



1 K€ = 1 000 €

* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.